

Commission territoriale Seine-amont

BRÈVE

Réunion du Mercredi 20 novembre 2024 à Sens

La commission territoriale Seine amont s'est réunie à Sens mercredi 20 novembre sous la présidence de Nicolas Juillet.

La réunion était entièrement dédiée à la présentation de la stratégie de mobilisation territoriale en cours d'élaboration par la Direction Territoriale Seine Amont pour la mise en œuvre du 12^e programme d'intervention de l'AESN (1^{er} janvier 2025). Cette stratégie, qui doit être validée en commission des aides le 6 février 2025, a vocation à guider l'action de la DTSAM pour mobiliser les acteurs du territoire sur les enjeux les plus prégnants du sous-bassin et d'identifier les acteurs et les outils les plus à même de permettre l'atteinte du bon état des masses d'eau inscrit dans le SDAGE.

Un bilan de la contractualisation et de l'animation au 11^e programme a été présenté, l'occasion de saluer les dynamiques positives découlant de la mise en œuvre des contrats eau et climat (CTEC).

Puis, pour les quatre thématiques prioritaires du 12^{ème} programme : la sobriété et les économies d'eau de l'ensemble des usagers et plus largement la gestion quantitative, la reconquête des milieux et la biodiversité, la préservation de la ressource en eau potable et l'assainissement, une présentation d'un état des lieux (fondé sur l'état des lieux 2019 et les perspectives du prochain état des lieux 2025 connues à ce jour), et des leviers de mobilisation ont été proposés : contrats de territoire, stratégies de préservation de la ressource et de sobriété, animation sectorielle, mobilisation de l'agence dans des démarches territoriales pilotées par des tiers (PAT¹, GRAAC²...), etc..

Trois enjeux ressortent sur le territoire de la DTSAM : celui de la sobriété et de la gestion quantitative, de la préservation de la ressource en eau potable et de la reconquête des milieux naturels.

Parmi les évolutions notables pour ce 12^e programme : une articulation renforcée sera recherchée entre les différents dispositifs financés par l'agence et notamment entre les Contrats et les SAGE et PTGE³. A cette occasion, et compte-tenu de la mention des SAGE préconisés sur le Loing et l'Aube, les membres de la COMITER ont rappelé la vigilance à avoir sur le dispositif SAGE, qui doit avant tout emporter l'adhésion de la majorité des élus d'une unité hydrographique et être mûrement réfléchi avec les services de l'Etat.

En outre, la formalisation des stratégies de sobriété et de préservation de la ressource est attendue d'un très grand nombre de maitres d'ouvrage ayant la compétence eau potable (planification des moyens et résultats attendus), et une articulation contractuelle sera recherchée à l'échelle de l'unité hydrographique en ce qui concerne la compétence de gestion des milieux (GEMA).

Les échanges ont également permis de mettre en évidence l'importance de la connaissance pour guider l'action, tant au niveau quantitatif que qualitatif, et de souligner l'intérêt de l'évaluation de l'impact sur les masses d'eau des projets financés par l'agence : suivis avant/après travaux au pas de temps adéquat, en prenant en compte les bénéfices sur la biodiversité (outils d'évaluation à développer).

¹ Projet alimentaire territorial

² Groupe d'adaptation au changement climatique (en Bourgogne-Franche-Comté)

³ Projet de territoire pour la Gestion de l'Eau

Concernant l'enjeu de préservation de la ressource en eau potable, les membres de la COMITER ont souligné la nécessité de reconnaître les efforts menés et les progrès réalisés, tout en reconnaissant l'importance de mieux combiner les différents leviers existants pour atteindre de meilleurs résultats au 12e programme.

Pour la mise en œuvre de cette stratégie de mobilisation territoriale, le calendrier prévoit une année 2025 principalement dédiée à la réalisation des bilans des CTEC du 11^e programme et à la préparation, aux côtés des maîtres d'ouvrages du territoire, des futurs contrats et stratégies de préservation de la ressource opérationnels à partir 2026/2027 essentiellement. Ainsi, la plupart des bénéficiaires d'aides à l'animation vont solliciter une année de transition afin de continuer à bénéficier, en 2025, du soutien financier de l'agence pour leurs équipes territoriales, tout en formalisant un programme d'actions prioritaires, base de la future contractualisation.